

### Informations importantes avant de commencer votre dossier

#### PRÉSENCES REQUISES EN MAIRIE

- // Lors du dépôt, la présence du demandeur est obligatoire, quel que soit son âge.
- // Lors de la remise du titre, le demandeur doit se présenter à partir de 12 ans.
- // Les mineurs doivent venir accompagnés d'un représentant légal.

#### QUI EST CONCERNÉ PAR LA PROLONGATION DE LA CARTE D'IDENTITÉ ?

Certaines cartes d'identité ont été prolongées de 5 ans. Vous êtes concerné si :

- // Vous étiez majeur lors de la délivrance
- // Votre carte d'identité a été délivrée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 31 décembre 2013

#### LA PROLONGATION EST-ELLE VALABLE DANS TOUS LES PAYS ?

- // En France métropolitaine : OUI  
=> la carte d'identité est acceptée par tous les organismes.
- // Hors France métropolitaine : NON  
=> la prolongation n'est pas acceptée dans tous les pays.

A cet effet, vous pouvez consulter le site du ministère des affaires étrangères :  
[diplomatie.gouv.fr](http://diplomatie.gouv.fr) (rubrique Conseils aux voyageurs)

#### ➤ COMMENT RENOUVELER UNE CARTE D'IDENTITÉ PROLONGÉE ?

L'utilisateur en possession d'une carte d'identité prolongée devra justifier :

- // D'un voyage à l'étranger (billet d'avion, de train, réservation d'hôtel...)
- // D'un changement d'adresse
- // D'un changement d'état civil

*En page suivante, vous trouverez la liste des pièces.*

## 1. PRÉ-DEMANDE

- // Aller sur <https://passeport.ants.gouv.fr> et remplir une pré-demande. Renseigner les noms, prénoms, dates et lieux de naissance de ses parents.
- // Imprimer le récapitulatif de la pré-demande
- // Conserver le numéro reçu par mail ou SMS.

## 2. PHOTOGRAPHIE de moins de 6 mois, sans lunettes, cou dégagé devant et derrière

## 3. JUSTIFICATIF DE DOMICILE en original de moins 6 mois : facture d'eau, d'électricité, téléphone, avis d'imposition, taxe d'habitation, assurance habitation

Pour les majeurs domiciliés chez leurs parents ou chez un tiers :

- // Une attestation d'hébergement remplie par l'hébergeant
- // Justificatif de domicile en original + la pièce d'identité de l'hébergeant

Pour les mineurs :

- // Pièce d'identité du parent présent

*En cas de garde alternée :*

- // Jugement de divorce ou attestation des deux parents
- // Les pièces d'identité et les justificatifs de domicile des DEUX parents

## 4. JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ Selon votre situation

### Première demande

Passeport et/ou copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois

Si la mairie de votre lieu de naissance adhère au dispositif COMEDEC et a ainsi

dématérialisé la délivrance des actes de l'état civil. Vous n'avez plus besoin de produire votre acte de naissance. <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

### Renouvellement pour échéance de la carte d'identité actuelle

Remise obligatoire de la carte actuelle.

### Renouvellement pour perte /vol

- // Une déclaration de perte <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/14011>
- // Une déclaration de vol à compléter en gendarmerie en amont du rendez-vous
- // Un timbre fiscal de 25 euros
- // Un document avec photographie (passeport ou permis de conduire ou carte vitale)

**POUR TOUTE QUESTION PARTICULIÈRE (NOM D'USAGE, PERSONNE SOUS UN RÉGIME DE PROTECTION), MERCI DE NOUS CONTACTER AU 02.97.60.70.10**